

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 31 janvier 2019
Rapporteur :
Monsieur André GUENEGAN**

N° 10

**Réaménagement du Pôle d'échanges multimodal de Quimper
Convention de financement des études APO d'accessibilité et des travaux connexes de la
nouvelle passerelle, sous MOA SNCF Réseau**

Le contrat de pôle prévoit une participation financière de QBO à la mise en accessibilité du domaine SNCF Réseau et des travaux connexes à la passerelle. Une convention relative au financement de la phase études APO (Avant-projet/Projet) de ces opérations doit pour cela être signée.

Le contrat de pôle, pour le pôle d'échanges multimodal de la gare de Quimper, a précisé les ouvrages à réaliser, la répartition des maîtrises d'ouvrage et les participations financières de chacun des partenaires.

En application de ce contrat, SNCF Réseau doit réaliser les travaux de mise en accessibilité sur son domaine (accessibilité quais, aménagement souterrain, reprofilage des quais) et des travaux connexes à la passerelle.

Le projet de convention joint au présent rapport concerne le financement de la phase Avant projet/ Projet (APO) de ces opérations.

Les financeurs sont l'État, la Région et Quimper Bretagne Occidentale.

La part communautaire pour la présente convention s'élève à 57 928 € courants H.T. sur un besoin estimé à 211 120 € H.T. par SNCF Réseau.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 07/02/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/02/2019 (accusé de réception du 06/02/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'approuver le projet de convention pour le financement des études APO d'accessibilité et des études APO des travaux connexes de la nouvelle passerelle ;
- 2 - d'autoriser monsieur le président de Quimper Bretagne Occidentale à la signer.